

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-neuvième session du Comité permanent
Doha (Qatar), 12 mars 2010

Interprétation et application de la Convention

Commerce et conservation d'espèces

Eléphants

SOUS-GROUPE MIKE ET ETIS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 57^e session (Genève, juillet 2008), le Comité permanent a reconstitué le sous-groupe MIKE/ETIS avec la composition suivante: Chine, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Kenya, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zambie (présidence). Le sous-groupe s'est réuni en marge des 57^e et 58^e sessions du Comité permanent (Genève, juillet 2008 et 2009), qui a pris note de ses rapports (voir documents SC57 Com. 5 et SC58 Com. 3).
3. A sa dernière réunion, le sous-groupe a décidé de se réunir en marge de la 59^e session du Comité permanent et de traiter les questions suivantes:
 - Une analyse des écarts et une évaluation des besoins de MIKE sur la base de recherches faites par le programme MIKE, pour soumettre un rapport à la 15^e session de la Conférence des Parties;
 - L'avenir du programme MIKE au-delà du deuxième semestre de 2011;
 - L'état financier des programmes MIKE et ETIS, et les informations sur les affectations budgétaires au cours de la phase II (2007-2011);
 - Les politiques de traitement des données de MIKE et d'ETIS; et
 - Les éventuelles révisions concernant MIKE et ETIS dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP14), *Commerce de spécimens d'éléphants*.
4. Le sous-groupe a demandé au Coordinateur de MIKE et au Directeur d'ETIS d'entamer entre les sessions des discussions avec les membres du sous-groupe sur les sujets susmentionnés.

Recommandation

5. Compte tenu du peu de temps à disposition pour convoquer le sous-groupe MIKE/ETIS au cours de la 59^e session du Comité permanent, le Secrétariat suggère que le sous-groupe essaie de se réunir le 11 mars 2010, et fasse rapport au Comité à la présente session sur les progrès accomplis dans le traitement des questions mentionnées au point 3.